



DEPARTEMENT DE LA VENDEE

AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PERMIS D'AMENAGER  
DE LA ZONE D'ACTIVITES VENDEOPOLE VENDEE CENTRE  
EXTENSION 1

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Dates d'enquête :

Du 16 août 2016 au 16 septembre 2016

Commissaire enquêteur :

M. Patrick COLLIN

Dossier n° E16000164/44

## CONCLUSION

La présente enquête publique unique a pour objets :

- la déclaration de projet relatif à l'extension du parc d'activités Vendéopôle Vendée Centre de Bournezeau emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bournezeau,
- le projet de permis d'aménager de la zone d'activités Vendéopôle Vendée Centre extension 1.

L'enquête publique s'est déroulée conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Une réunion préalable en mairie a permis de visiter le site sur la commune de Bournezeau : Vendéopôle aménagements actuels, le hameau de la Godinière, future zone d'aménagement, les abords coté RD 949bis, carrefour giratoire.

Les avis d'enquête publique ont été publiés dans deux journaux, OUEST FRANCE VENDEE et VENDEE AGRICOLE, dans les délais : 22 juillet 2016 pour le premier avis ; 19 août 2016 pour le deuxième avis.

L'avis au public, placé en plusieurs emplacements de la commune et sur le terrain, est resté affiché du 28 juillet 2016 au 16 septembre 2016 : remise du certificat d'affichage.

L'enquête publique s'est effectivement déroulée sur une durée de 32 jours consécutifs. Le dossier d'enquête publique est resté disponible, aux heures d'ouverture, à la mairie de Bournezeau du mardi 16 août 2016 au vendredi 16 septembre 2016 inclus.

Les permanences se sont déroulées aux dates et heures indiquées sur l'avis d'enquête publique dans de bonnes conditions.

- Le mardi 16 août 2016 : ouverture de l'enquête publique à 9h00  
première permanence de 9h00 à 12h00 : aucune observation inscrite sur le registre,
- Le 19 août : M. Jean-François BROSSARD de La Godinière est venu consulter les dossiers en mairie sans inscrire d'observation,
- Le lundi 05 août 2016 : deuxième permanence de 09h00 à 12h00  
M. Nicolas DOUTEAU de LA MOTHE ACHARD, a noté avis favorable sur les futurs aménagements de la zone,
- Le vendredi 16 septembre 2016 : troisième et dernière permanence de 15h00 à 19h00  
M. André DAVID, propriétaire à la Godinière a noté aucune réserve sur la tranche 3 du projet,  
et clôture de l'enquête publique à 19h00.

Les conditions étaient réunies pour que toutes les personnes concernées et ou intéressées puissent s'informer en consultant le dossier du projet.

Concrètement il s'agit de soumettre à enquête publique le projet de permis d'aménager de la zone d'activités Vendéopôle Vendée Centre extension 1

Le projet de permis d'aménager de la zone d'activités Vendéopôle Vendée Centre extension 1 est soumis à une étude d'impact.

La consultation du public donne lieu à l'inscription d'une observation sur le registre d'enquête : un avis favorable.

Le projet de permis d'aménager de la zone d'activités Vendéopôle Vendée Centre a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale avec les attentes suivantes :

- éléments justificatifs sur la gestion économe de l'espace,
- réflexions en faveur d'aménagements favorables aux mobilités douces,
- programmation de la gestion des eaux usées.

La note de réponse de la communauté de communes des Pays de Chantonnay à l'avis de l'autorité environnementale, jointe au dossier d'enquête publique, répond aux deux premiers points.

Par son courrier du 29 septembre 2016 en réponse au procès verbal de la réunion de synthèse, l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée s'engage « à ne pas autoriser de déversement d'eaux résiduelles industrielles qui viendraient perturber le bon fonctionnement et la capacité de la station d'épuration existante ».

Toutefois, l'étude sur l'implantation d'une nouvelle station d'épuration doit se poursuivre, en particulier dans la nécessité d'une programmation budgétaire à court terme, compte tenu des délais de réalisation d'un tel ouvrage.

## AVIS

**Vu,**

- Le dossier soumis à l'enquête publique,
- L'avis de l'Autorité Environnementale,
- La note en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale,
- Les réponses de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée suite au procès verbal de synthèse,

**Considérant que,**

le projet est compatible avec les exigences auxquelles est soumise l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, à savoir :

- le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Bocage Vendéen arrêté le 23 juin 2016,
- le projet de du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes des Pays de Chantonnay en cours d'élaboration,
- la déclaration de projet relatif à l'extension du parc d'activités Vendéopôle Vendée Centre de Bournezeau emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bournezeau, objet de la même enquête publique,

l'instruction du projet a été menée dans les conditions réglementaires et en particulier :

- la demande de permis d'aménager,
- l'études d'impact,

l'enquête publique s'est déroulée conformément à la réglementation,

le dossier présenté est complet et suffisamment détaillé pour une bonne compréhension du public,

le public a donné un avis favorable,

l'avis de l'Autorité environnementale a été pris en compte par les réponses apportées l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée,

le projet de création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées reste actif,

le projet ne crée pas d'inconvénients ou de contraintes environnementales identifiés à ce jour,

**je donne un avis favorable**

le projet de permis d'aménager de la zone d'activités Vendéopôle Vendée Centre extension 1

Fait à La Faute sur Mer, le 3 octobre 2016

Le commissaire enquêteur

Patrick COLLIN

